

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19/01/2026**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville, conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :  
12/01/2026

**Présents** : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Vincent POURCEL, Stéphanie GILHODES-LHERM, Samuel TOURNIER, Anastasia KWIATOWSKI,

**Absents excusés** : Marie-Elisabeth PONS

**Procurations** : Marie-Elisabeth PONS à Fabienne SALESSES

**Secrétaire de Séance** : Anastasia KWIATKOWSKI.

**5. Cœur de Village : Plan de financement - 2ème tranche DETR**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire informe le conseil de l'état d'avancement des travaux de l'opération Cœur de Village et propose de faire les demandes de subventions pour la tranche 2 auprès de l'Etat pour la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local).

Vu les délibérations 20240203 du 19 février 2024 et 20250103 du 28 janvier 2025 portant sur le plan de financement de l'opération Cœur de Village,

Vu la délibération 20240901 du 28 octobre 2024 portant sur la maîtrise d'œuvre de l'opération Cœur de Village,

Vu la circulaire préfectorale en date du 23 décembre 2025 portant sur la Dotation d'Equipeement des territoires Ruraux (DETR) et les catégories d'opérations subventionnables pour 2026,

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant HT Tranche 02 ..... **121 145,01 €**  
avec les financements prévisionnels suivants :

DETR / DSIL	20.00%	24 229,00 €
Département	9.53%	11 538.81 €
SIEDA	1,44%	1 750.00 €
Autofinancement	69.03%	83 626,52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- De déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat,
- De prévoir les crédits nécessaires au financement de cette opération au budget 2026,

*Acte rendu exécutoire après publication et  
dépôt en Sous-Préfecture du .....*

- De donner pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES.**

